



Citizens on Patrol Program (C.O.P.P.)

The Citizens on Patrol Program is a community led, police supported Crime Prevention, Crime Reduction program in Saskatchewan.

This program has been in existence for decades. There has been a resurgence in interest in COPP as citizens want to contribute to the safety of their community.

All COPP volunteers patrol in pairs, with their personal vehicle or on foot, and are in direct contact with the RCMP detachment Members who are on duty. They are on the lookout for any suspicious or criminal activity, to record the activity and, where appropriate, to report it to the RCMP. The COPP is another set of eyes and ears for their community and their detachment, which assist in preventing and reducing crime.

Volunteers must be at least 18 years old, not have a criminal record or be involved in an active criminal investigation, and complete and pass a reliability security clearance.

This is a rewarding opportunity to contribute to safe communities, safe homes in your area.

If you are interested in starting a COPP program in your community, speak to your local detachment.

Qualifications

- Minimum 18 years of age
- In good health
- Must pass Police background check
- Good interpersonal skills and communications skills
- Possess positive attitude and ability to work in a team environment
- Ability to work responsibly with minimal supervision
- Ability to work in a professional manner
- Willing to participate in training sessions

Tasks and Responsibilities:

- Be the "Eyes and Ears" of the community
- Patrol the community by vehicle
- Identify suspicious or concerning behaviour and report to Police Liaison Officer
- Maintain awareness of community crime deterrence activities and initiatives
- Assist in increasing awareness and providing crime prevention information to local citizens, businesses, and community organizations
- Keep and maintain proper records
- Follow COP policies and procedures
- Maintain a positive and respectful presence in the community
- Treat all people with courtesy and respect
- Maintain confidentiality at all times

Recruitment, Meetings, and Patrols

Recruitment: Trade shows, other volunteer organizations, ads in local papers, door to door or word of mouth.

Meetings: Meetings should be run as per Roger's Rules of Order. Frequency of meetings are determined by the local group. It is recommended that groups have bylaws dealing with meeting attendance for board members and their AGM. Include training as part of your meeting. A liaison from the local RCMP detachment is part of the group and will attend meetings.

Patrol: Groups set up a patrol schedule depending on the size of the group and frequency/ number of hours the group wants their members to patrol. This can be determined in partnership with the Detachment.

COPP Application

To apply for membership in COPP, a Criminal Record Search Certificate, as well as a Vulnerable Sector Verification is required. Applicants must apply through their local COPP program coordinator. Once the individual is a member of the program, the checks must be re-done every two years. Until security clearance is approved, the individual will not be considered a member.

Provided by F Division: Crime Prevention/Crime Reduction

Want to report a crime but remain anonymous?

Call Crime Stoppers at 1-800-222-TIPS (8477), text TIP206 plus your message to CRIMES (274637) or you can submit a tip at www.saskcrimestoppers.com, where you can also view other unsolved crimes.



Programme de patrouille de citoyens (PPC)

Le Programme de patrouille de citoyens est une initiative de prévention et de réduction de la criminalité qui est pilotée par la communauté et appuyée par la police en Saskatchewan.

Le PPC existe depuis quelques décennies. Il a connu récemment un regain d'intérêt, car les citoyens veulent aider à assurer la sécurité de leurs communautés.

Tous les bénévoles du PPC travaillent en équipe de deux dans leurs véhicules personnels ou à pied et sont en communication directe avec les membres de la GRC en service. Les bénévoles sont à l'affût de toute activité suspecte ou criminelle et transmettent l'information à la GRC au besoin. Le PPC est une autre paire d'yeux et d'oreilles pour la communauté et les policiers : il aide à prévenir et à réduire la criminalité.

Les bénévoles doivent être majeurs, ne pas avoir de casier judiciaire ou faire l'objet d'une enquête criminelle et obtenir une cote de sécurité.

Le programme est une façon gratifiante d'aider à assurer la sécurité des foyers et des communautés de votre localité.

Si vous souhaitez mettre sur pied un Programme de patrouille de citoyens dans votre localité, communiquez avec votre détachement de la GRC.

Qualifications

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être en bonne santé.
- Se soumettre à une vérification des antécédents.
- Posséder de bonnes compétences en relations interpersonnelles et en communication.
- Avoir une attitude positive et une capacité d'apprendre en équipe.
- Pouvoir travailler de façon responsable avec un minimum de supervision.
- Faire preuve de professionnalisme.
- Participer à des séances de formation.

Tâches et responsabilités

- Être « les yeux et les oreilles » de la communauté.
- Patrouiller la communauté en voiture.
- Repérer tout comportement suspect ou préoccupant et le signaler à l'agent de liaison de la police.
- Rester au fait des activités et des initiatives de réduction de la criminalité dans la communauté.
- Aider à sensibiliser et à informer les citoyens, les commerçants et les organismes communautaires sur la prévention de la criminalité.
- Documenter correctement ses notes.
- Suivre les politiques et les méthodes du PPC.
- Garder une présence positive et respectueuse dans la communauté.
- Traiter tous ses concitoyens avec courtoisie et respect.
- Préserver en tout temps la confidentialité.

Recrutement, réunions et patrouilles

Recrutement : Salons professionnels, autres organismes bénévoles, annonces dans le journal local, porte-à-porte et bouche-à-oreille.

Réunions : Les réunions doivent être menées dans le respect de *Robert's Rules of Order*. Il revient au groupe d'en déterminer la fréquence. Les groupes doivent établir des règlements internes sur la présence aux réunions de leurs membres et sur l'assemblée générale annuelle. La formation doit être intégrée aux réunions. Un membre du détachement local de la GRC fera partie du groupe et assistera aux réunions.

Patrouilles : Les groupes établissent un horaire de patrouille en fonction du nombre de bénévoles et de la fréquence ou du nombre d'heures que le groupe souhaite y consacrer. Ceci est décidé en accord avec le détachement.

Inscription au PPC

Si vous voulez vous joindre au PPC, vous devrez obtenir une vérification de casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Pour poser votre candidature, veuillez communiquer avec votre coordonnateur du PPC. Les bénévoles devront renouveler leurs vérifications aux deux ans. Les candidats pourront intégrer le PPC à l'obtention de leur cote de sécurité.

Division F – Prévention et de la réduction de la criminalité

Vous voulez signaler un crime de façon anonyme?

Appelez Échec au crime au 1-800-222-8477 (TIPS), envoyez un message texte en tapant TIP206 suivi du message au numéro 274637 (CRIMES) ou envoyez le message en ligne à l'adresse www.saskcrimestoppers.com (en anglais seulement), où vous trouverez des renseignements concernant d'autres affaires non résolues.